

OBJET REHABILITATION DE LA CLIMATISATION DE L'HOTEL DE VILLE

**AVENANT N° 2 AU MARCHÉ DE TRAVAUX
AVEC L'ENTREPRISE BOURBON FROID**

Par Délibération n° 06/2-09 du 27 mars 2006, vous avez approuvé le projet et autorisé la signature d'un marché de travaux avec l'entreprise BOURBON FROID pour un montant de 1 159 407,13 € TTC portant sur un délai de 18 mois.

Un Avenant n° 1 au marché de travaux de BOURBON FROID prenait en compte des travaux supplémentaires non prévus initialement au marché et qui portaient essentiellement sur la fourniture et l'installation de climatiseurs dans des nouveaux bureaux suite à la modification de cloisons. Le montant de l'Avenant n° 1 est de 36 835,08 € TTC soit une augmentation de 3,17 % du marché initial, validé par le Conseil Municipal le 22 mars 2007 (Délibération n° 07/1-29).

Le présent Avenant n° 2 concerne les travaux supplémentaires ci-après :

- la climatisation par le réseau d'EG du bureau de gestionnaire du local Restaurant au sous-sol (non prévu au marché) ;
- dans le local Reprographie au sous-sol, la remise en état et le remplacement des caissons d'extraction et d'apport d'air neuf ;
- la climatisation d'un bureau au service Courrier non répertorié ;
- la mise en œuvre d'un encoffrement des réseaux EG par placo coupe feux dans la salle informatique sous-sol ;
- la pose et le raccordement d'un climatiseur de type split système dans le bureau du DGA/ST.

Le coût de ces travaux supplémentaires faisant l'objet du présent Avenant n° 2 s'élève à 17 597,62 € TTC représentant ainsi une augmentation de 1,52 % du marché initial.

En conséquence, l'augmentation globale du marché est de 4,69 % (3,17% + 1,52 %) et le nouveau coût global des travaux est de 1 213 839,83 € TTC (marché initial + Avenant n° 1 + Avenant n° 2) ;

Les crédits nécessaires sont prévus sous les Chapitre 20 et Article 2315 du Budget principal 2007.

Je vous demande donc :

1° d'approuver la réalisation des travaux supplémentaires qui entraîne une augmentation du montant du marché ;

2° de m'autoriser à signer l'Avenant n° 2 correspondant.

Je vous prie de bien vouloir en délibérer.



LE DEPUTE-MAIRE

René-Paul Victoria
René-Paul VICTORIA

OBJET REHABILITATION DE LA CLIMATISATION DE L'HOTEL DE VILLE

AVENANT N° 2 AU MARCHÉ DE TRAVAUX
AVEC L'ENTREPRISE BOURBON FROID

LE CONSEIL MUNICIPAL

Vu la Loi n° 82-213 du 2 mars 1982 relative aux droits et aux libertés des Communes, des Départements et des Régions, modifiée ;

Vu le Code Général des Collectivités Territoriales ;

Vu le Code des Marchés Publics ;

Considérant les crédits inscrits au Budget principal 2007 sous les Chapitre 20 et Article 2315 ;

Sur le RAPPORT N° 07/4-24 du Député-Maire ;

Vu le rapport de Monsieur Dominique FOURNEL, 2ème Adjoint, présenté au nom de la Commission Finances et Administration Générale ;

Sur l'avis favorable de ladite Commission ;

**APRES EN AVOIR DELIBERE
A L'UNANIMITE DES VOTANTS**

ARTICLE 1

Approuve la réalisation des travaux supplémentaires dans le cadre de la réhabilitation de la climatisation de l'Hôtel de Ville entraînant une augmentation du montant du marché qui passe 1 159 407,13 à 1 213 839,83 € TTC (marché initial + Avenant n° 1 + Avenant n° 2).

ARTICLE 2

Autorise le Député-Maire à signer l'Avenant n° 2 correspondant.

Pour extrait certifié conforme,
Fait à Saint-Denis, le - 7 DEC. 2007



LE DEPUTE-MAIRE

René-Paul VICTORIA

REHABILITATION DE LA CLIMATISATION DE L'HOTEL DE VILLE DE SAINT-DENIS

AVENANT N° 2 AU MARCHÉ DE TRAVAUX DE L'ENTREPRISE BOURBON FROID

A - IDENTIFICATION

Maître d'ouvrage	Commune de Saint-Denis 4 rue de Paris 97717 Saint-Denis Messagerie Cedex 9		
Maître d'œuvre	COTEL INGENIERIE 5 rue Joseph Carpaye 97490 Sainte-Clotilde		
Entreprise titulaire du Lot	BOURBON FROID 103 rue Léopold Rambaud 97490 Sainte-Clotilde		
Marché n°	M06035		
	€ HT		€ TTC
Montant initial du marché	1 068 578,00		1 159 407,13
Montant de l'Avenant n° 1	36 623,00		36 835,08
Montant de l'Avenant n° 2	16 219,00		17 597,62
Nouveau montant du marché	1 121 420,00		1 213 839,83
Ecart entre montants initial et nouveau	4,95 %		4,69 %

B - OBJET DE L'AVENANT

Article B1 : Objet de l'Avenant

Le présent Avenant concerne les travaux supplémentaires à effectuer par l'entreprise BOURBON FROID aux niveaux 3, 2 et sous-sol de l'Hôtel de ville par rapport à son marché initial, à savoir :

Devis n° 27-0147 Fourniture et pose d'une cassette type split supplémentaire	Aléa concernant la climatisation du bureau du gestionnaire du Restaurant CASPEC par eau glacée en sous-sol
Devis n° 27-0185 Fourniture et pose de caissons d'extraction et d'amenée d'air	Aléa suite au dysfonctionnement de caissons d'extraction et d'amenée d'air neuf, remise en conformité du local Reprographie
Devis n° 27-0187 Fourniture et pose d'une cassette type split supplémentaire	Aléa concernant la climatisation d'un bureau Courrier servant initialement de local « archives »
Devis n° 27-0206 Remise en état de l'horloge dans le local Onduleur	Imprévu relatif à la remise en état de l'armoire de brassage de climatisation du local « onduleur »
Devis n° 27-0207 Encoffrement en placoplâtre coupe feu des réseaux dans le local informatique	Aléa suite au passage des réseaux d'eau glacée dans le local Informatique, mise en œuvre d'encoffrement placoplâtre coupe feu non prévu initialement
Devis n° 27-0186 Mise en place d'une cloison de séparation niveau R + 2	Imprévu lié à la nécessité due à l'occupation de certains bureaux afin que la sécurité soit respectée au niveau R + 2 / Ouest (Bureau du Plan maintenu en service durant les travaux de la zone).
Devis n° 27-0189 Fourniture et pose d'une cassette type split supplémentaire dans le bureau 2-033 DGST	Pose d'une cassette split en complément dans le bureau DGST (non prévue initialement)

Article B2 : Montant du présent Avenant

Conformément aux devis des travaux supplémentaires ci-joints, les montants sont arrêtés à :

	€ HT	€ TTC
Devis n° 27-0147	1 788,00	1 939,98
Devis n° 27-0185	8 447,00	9 165,00
Devis n° 27-0187	1 788,00	1 939,98
Devis n° 27-0206	226,00	245,21
Devis n° 27-0207	1 970,00	2 137,45
Devis n° 27-0186	1 350,00	1 464,75
Devis n° 27-0189	650,00	705,25
Total des travaux supplémentaires	16 219,00	17 597,62

Article B3 : Montant du marché

	€ HT	€ TTC
Montant initial du marché	1 068 578,00	1 159 407,13
Montant de l'Avenant n° 1	36 623,00	36 835,08
Montant de l'Avenant n° 2	16 219,00	17 597,62
Nouveau montant du marché	1 121 420,00	1 213 839,83

un million, deux cent treize mille, huit cent trente-neuf euros et quatre-vingt-trois centimes

Article B4 : Conditions générales

Toutes les clauses et conditions du marché initial non modifiées par le présent Avenant restent inchangées, tant qu'elles ne sont pas contradictoires avec les dispositions ci-dessous.

C - SIGNATURES

Fait à Saint-Denis,
Le

Le titulaire

Le Maître d'ouvrage

